

Sommaire

- Page 1 : Éditorial :
Journée des bénévoles
Démocratiser la pratique du sport en France
- Page 2 : Planning des initiatives.
Les dossiers de l'AFD Île de France
- Page 3 : Les maladies chroniques un défi durable
- Page 4 : Ca bouge côté défense collective



Numéro 2022-01 Janvier -Février

Chers-es amis-es,
L'année 2022 a bien commencé. Nous avons de nombreuses initiatives prévues y compris dans des territoires où nous étions absents jusqu'à présent. Nous avons programmé une journée consacrée aux bénévoles, afin de trouver une place pour chaque personne voulant aider notre association. C'est un enjeu important. Créer une dynamique nouvelle. Nouveauté, les villes s'engagent et nous sollicitent pour participer à des forums où ateliers, preuve que nos interventions sont reconnues et appréciées. Si vous souhaitez témoigner ou proposer des thèmes qui vous semblent importants, n'hésitez pas à nous solliciter.

Samedi 19 mars 2022, retenez la date

L'AFD Île de France organise la **journée des bénévoles de notre association**. En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, nous l'organiserons rue de la Roquette ou par vidéo Zoom.

- Prendre le temps de se connaître.
- Prendre le temps de communiquer.
- Prendre le temps d'écouter les aspirations de nos bénévoles.

Proposer des formations adaptées, parrainer les nouveaux bénévoles, les encourager à venir partager nos initiatives publiques.

Faire de nos bénévoles le moteur de notre activité sur les territoires et permettre à tout bénévole de trouver sa place au sein de l'association.



L'adoption bienvenue d'une proposition de loi pour démocratiser la pratique du sport en France

La Fédération salue les débats récents au sein du Parlement en vue de l'adoption d'une proposition de loi visant à démocratiser le sport en France.

Passé et voté par l'Assemblée Nationale en mars 2021, le texte comporte des mesures importantes dans trois volets sur lesquels la Fédération s'engage : le sport-santé, l'éducation à la santé, et l'accès simplifié pour toutes et tous à l'activité physique. La version du texte du Sénat différant de celle de l'Assemblée Nationale, le texte doit repasser dans le mois de février dans les deux chambres, afin qu'une version conforme du texte soit adoptée.

A ce stade, le texte prévoit notamment :

- D'étendre le droit de prescription de l'activité physique adaptée à tous les médecins « *intervenant dans la prise en charge* », et non plus au seul médecin traitant. Ils pourront faire bénéficier de l'APA à davantage de personnes puisqu'en plus des patients atteints d'une affection longue durée, l'APA pourra être prescrite aux personnes souffrant d'une maladie chronique et présentant des facteurs de risques.
- Que les médecins bénéficient d'une formation à la prescription d'activité physique adaptée, « *dans des conditions définies par décret* ».
- Que le gouvernement présente au Parlement, avant le 1^{er} juillet 2022, un rapport « *concernant la prise en charge par l'assurance maladie des séances d'activité physique adaptée prescrites* ». Ajouté par le rapporteur du texte au Sénat, Michel Savin (il déplorait que la question du financement et du remboursement ait été ignorée), la survie de cet article n'est pas assurée.
- Que l'Etat garantisse une pratique quotidienne minimale d'activités physiques et sportives au sein des écoles primaires, en plus des cours d'EPS. Cela sera précisé par un décret.
Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des mesures intéressantes le plaidoyer de la Fédération effectivement adoptées par le Parlement !



Planning des initiatives programmées



Les jeudis de de la prévention. Hôpital Avicenne 125 Avenue de Stalingrad 93000 Bobigny. Espace de soins et de vie Martine Midy de 10h00 à 13h00.

- Le jeudi 17 mars thème « **Connaître vos droits, faciliter vos démarches** »
- Le jeudi 14 avril thème « **Attention aux complications** »

Accès libre



Salon des seniors Paris porte de Versailles Rendez-vous incontournable au salon des seniors 2022. Du 23 au 26 mars 2022 Porte de Versailles
L'AFD Île de France proposera un stand d'information aux visiteurs & des miniconférences sur le diabète.

Heures et dates de présence pas encore définies



Cafés diabète. Le mardi soir par **vidéo Zoom de 18h30 à 20h00** Inscription nécessaire

- Mardi 15 mars « Burn Out »
- Mardi 12 avril « Temps dans la cible »

Nous réfléchissons au retour des cafés en présentiel. Nous vous communiquerons les informations dès que possible.



Salon des seniors Le Mée-sur-Seine 77350 stand au salon des seniors, le jeudi 14 avril 2022 de 10H00 à 18H00. Le Mas 800 avenue de l'Europe.

✓ Loisirs et culture ✓ Habitat - Être bien chez soi ✓ Accès aux droits - Patrimoine
✓ Prévention et sécurité ✓ Sport-santé ✓ Nouvelles technologies ✓ Aide à la personne

Accès libre



Journée de la nutrition .Hôpital Avicenne 125 Avenue de Stalingrad 93000 Bobigny. Le mardi 19 avril 2022. Espace de soins et de vie Martine Midy de 10h00 à 17h00. Accès libre.

Comprendre les conséquences de notre alimentation sur notre santé. Un parcours thématique unique. Venez discuter avec des professionnels de santé et des représentants d'associations.



Les dossiers de l'AFD Île de France : ETP de quoi parle-t-on ?

Présenté par le Docteur Marc Popelier

Médecin endocrinologue diabétologue. Groupe Hospitalier Pitié Salpêtrière iE3M.

Jeudi 31 mars de 20h00 à 21h30

Le thème des prochains dossiers :

Regards sur le handicap

A quoi servent les DACs ?

Fracture numérique et crise sanitaire



Écoute solidaire Fédération :

Vous avez besoin de parler à une autre personne atteinte de diabète comme vous. Appeler le : **01 84 79 21 56**, tous les jours de 10h à 20h.

Angoisses liées à votre santé, votre vie professionnelle ou votre vie personnelle. Vous souhaitez parler à un psychologue, Appelez le : **01 84 78 28 13** tous les jours 24/24h.

NOS LIGNES D'ÉCOUTE SOLIDAIRE ET PSYCHOLOGIQUE

destinées aux personnes diabétiques et leurs proches en période de confinement / déconfinement

Une écoute solidaire

Vous avez des craintes liées à votre diabète

Contactez **Les Bénévoles Patients Experts** formés par la Fédération

Appelez le 01 84 79 21 56
tous les jours, 10 h à 20 h



Une écoute psychologique

Vous êtes profondément angoissé(e) face au Covid-19

Profitez du soutien d'un **psychologue**

Appelez le 01 84 78 28 13
tous les jours, 24/24 h

Les maladies chroniques : un défi durable pour la santé des franciliens amplifié par le Covid-19

Sur le territoire français, 10 millions de personnes sont atteintes par l'une des trente pathologies répertoriées comme chroniques et 10,4 millions si l'on répertorie ceux qui souffrent de deux maladies simultanées (affections de longues durées).

Le diabète se situe en tête de liste des maladies chroniques avec 2,6 millions de personnes touchées. En deuxième position viennent les tumeurs malignes qui concernent 2 millions de malades. Les pathologies liées au cœur (insuffisances cardiaques, troubles du rythme, cardiopathies) touchent 1,1 million de personnes, les affections psychiatriques de longue durée, hors démences de type Alzheimer, progressent et touchent 1,3 million de personnes.

L'épidémie du Covid-19 a fortement impacté le système de soins pour conséquence le renoncement aux soins et du retard de dépistage pour la population atteinte de maladies chroniques. Le risque principal est de développer des formes graves ou de décéder de la Covid-19 de manière plus importante que le reste de la population.

Avec l'épidémie sanitaire, on constate pour les patients atteints de maladies chroniques renoncent aux soins. D'après l'étude de Santé Publique France * : 75% déclarent qu'au moins une consultation ou une intervention chirurgicale a été annulée ou reportée depuis le début de la pandémie.



* Retrouvez ici [l'étude Santé Publique France](#)

Mieux connaître les maladies chroniques : consultez le site de l'Assurance Maladie

- [Qu'est-ce que le dispositif appelé Affection Longue Durée \(ALD\) ?](#)
- [L'entrée en Affection Longue Durée \(ALD\) : ce qu'il faut savoir](#)



ÇA BOUGE CÔTÉ DÉFENSE COLLECTIVE DES PERSONNES ATTEINTES DE DIABÈTE

Outre l'adoption définitive de la Proposition de Loi relative aux restrictions à certains emplois en raison de l'état de santé portée par la Députée Agnès Firmin Le Bodo, dont nous vous avons déjà parlé ([voir ici](#)) et sur laquelle nous reviendrons prochainement, d'autres avancées récentes, moins visibles, mais elles aussi très importantes, méritent d'être soulignées. Retour sur les combats portés (et remportés !) par la Fédération.

- [Sur l'accès à la boucle fermée hybride](#)
- [Sur l'accès à la télésurveillance](#)
- [Sur la prévention du diabète de type 2 et des autres pathologies chroniques](#)
- [Sur la prévention des complications rénales et cardiovasculaires](#)

Sur l'accès à la boucle fermée hybride :

Au mois d'octobre dernier, devant le risque d'une rupture brutale de mise à disposition des boucles fermées hybrides, nombreux sont ceux qui ont interpellé la Fédération à la suite de la publication sur Légifrance d'[un projet de texte relatif au remboursement des pompes à insuline](#) lorsqu'elles sont couplées à un algorithme. La Fédération, conjointement avec les sociétés savantes et l'Aide aux Jeunes Diabétiques, s'est vivement opposée à ce projet, d'abord par courrier, puis, le 14 décembre dernier, dans le cadre d'une audition devant la Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs médicaux et des Technologies de Santé (CNEDiTMS) de la Haute Autorité de Santé. Un tel retour en arrière aurait été effectivement inacceptable.

Après l'audition, la Commission a émis un avis favorable ([voir ici](#)) à l'avis de projet de texte en exprimant toutefois « une réserve impérative, en recommandant, si les modifications exposées dans cet avis conduisent à un amendement de la Liste des Produits et Prestations Remboursées, une phase transitoire avant l'application effective de ces modifications. ».

La CNEDiTMS reconnaît par ailleurs « la forte demande des patients et des professionnels » et la « nécessité d'éviter le déploiement de solutions de type « Do-It-Yourself » ».

Dans la continuité de cette audition, dont le résultat est une première victoire, la Fédération a pu interpellé le ministère de la Santé et lui indiquer que « si le projet aboutissait, cette phase transitoire serait salvatrice pour garantir/maintenir l'accès aux systèmes en boucles fermées hybrides homologués déjà mis à disposition des patients. Au-delà des bénéfices strictement médicaux, ces systèmes sont très attendus au regard de leurs effets sur la qualité de vie. ».

Sur l'accès à la télésurveillance :

Le 24 décembre dernier, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2022 a été publiée au Journal officiel. Outre la généralisation d'un parcours visant à accompagner les enfants de 3 à 12 ans en situation de surpoids ou d'obésité, le texte prévoit l'entrée en droit commun de la télésurveillance appliquée au diabète (notamment pour les porteurs d'une pompe à insuline ou les personnes en situation de déséquilibre). La Fédération Française des Diabétiques œuvrait de longue date ([voir ici](#)) afin que l'Expérimentation de Télémedecine pour l'Amélioration des Parcours En Santé (ETAPES) puisse effectivement être généralisée. La télésurveillance a été un levier extrêmement précieux pour lutter contre les ruptures dans les parcours de soins liées à la crise sanitaire. Dans un contexte aux ressources humaines limitées, elle reste également un outil efficace pour faciliter les parcours. Ainsi, la Fédération se réjouit-elle de l'entrée en droit commun de ce programme. Pour ce qui concerne le diabète gestationnel, exclu pour le moment du dispositif, une expérimentation de télésurveillance dédiée a par ailleurs pu être prolongée.

Sur la prévention du diabète de type 2 et des autres pathologies chroniques :

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), autorité publique de régulation de l'audiovisuel, vient de diffuser [un Rapport au Parlement sur l'application de la charte alimentaire pour l'exercice 2020](#).

Ce rapport dresse un état des lieux de l'exposition des citoyens à la publicité pour l'alimentation. Outre la contribution de la Fédération disponible en page 24 du rapport, nous constatons que le CSA, parmi ses préconisations, indique une éventuelle obligation d'insérer systématiquement la mention des données nutritionnelles (Nutri-Score par exemple) sur les publicités.

La Fédération, qui a rencontré le CSA au cours de l'année 2021 et qui se mobilise là encore très activement pour mieux prévenir l'apparition du diabète ([voir ici](#)), se réjouit de la diffusion, par cette autorité, d'une telle recommandation. Il s'agit d'une avancée supplémentaire qui, nous l'espérons, se concrétisera dans les faits.

Sur la prévention des complications rénales et cardiovasculaires :

Alors que la prévention des complications rénales et cardiovasculaires reste un enjeu important, la Fédération Française des Diabétiques s'est amplement mobilisée pour faciliter leur dépistage, mieux les anticiper et mieux les prévenir. Une telle amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de diabète passe notamment par un accès plus simple aux traitements qui sont les plus efficaces pour lutter contre ces complications très insidieuses.

À cet égard, la Fédération a mené une action de sensibilisation de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) pour alerter sur la nécessité d'élargir les règles de prescription de certaines molécules dont l'intérêt est, au-delà de la gestion du diabète de type 2 (voir notre page [traitements du diabète de type 2](#)), une meilleure prévention de ces complications.

C'est ainsi que dans [une note d'information publiée le 18 novembre 2021](#), l'ANSM a indiqué que la prescription initiale de la dapagliflozine et de l'empagliflozine était désormais étendue à tous les médecins. Elle était jusqu'ici réservée à certains spécialistes. Cet assouplissement des règles de prescription participera à une meilleure prévention des complications du diabète alors que la majorité des personnes atteintes de diabète de type 2 sont suivies en ville par leur médecin généraliste.

L'année 2021 s'est ainsi clôturée avec de nombreuses avancées... L'année 2022, quant à elle, promet déjà d'être riche en combats menés. Entre les élections Présidentielles et législatives, la crise sanitaire, la poursuite des travaux réglementaires relatifs aux métiers interdits, la levée des freins d'accès aux systèmes de boucles fermées hybrides,... la Fédération Française des Diabétiques compte bien continuer de mettre le diabète à l'ordre du jour des travaux des responsables politiques et institutionnels.

Association des diabétiques d'Île-de-France 16 bis rue Lauzin – 75019 Paris

GSM : +33 7 70 77 00 92 – Fixe +33 1 42 49 01 39

Mail : afd75@afd75.org



facebook.com/AFD75



twitter.com/AFD.75

Membre de la Fédération Française des Diabétiques – Reconnue d'utilité publique

Agrément du Ministère de la Santé. Arrêté n°12-604 du 26-11-201

Siret 477 918 643 00024